



Contrat PAIN d'engagement solidaire

Du 24/09/2026 au 23/09/2027 (page 1/2)

Entre

Et

Le producteur : LA FERME DES HIRONDELLES "EARL Ferme des hirondelles" 387 rue de l'Orme 91690 GUILLERVAL Téléphone : 06 07 98 13 65 SIRET : 828 390 583 000 15 M@il: contact@lafermedeshirondelles.fr Détail des pains sur : https://www.lafermedeshirondelles.fr	L'adhérent titulaire : NOM : Prénom : Adresse : Téléphone : M@il :
--	--

OBJET DU CONTRAT

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de pain au levain cuit au feu de bois en vue de soutenir le producteur.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur <https://amap-idf.org/>) ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP à CHEVAL.

L'agriculteur s'engage à : Produire du blé meunier en agriculture biologique ; moudre son blé avec un moulin à meule de pierre dit Astrié, utiliser du levain spontané, cuire au feu de bois.

Engagements de l'adhérent : (LE CONTRAT PEUT ÊTRE SIGNÉ EN COURS D'ANNÉE). Soutenir le producteur dans sa démarche pour la période du contrat, certifier être à jour de sa cotisation à l'AMAP.

Passer sa commande en renvoyant son contrat rempli et les règlements associés en mentionnant dans le tableau ci-après ses précommandes, venir prendre sa commande aux distributions ou la faire récupérer par une personne de son choix.

Sacs en tissu : L'agriculteur fournit les sacs en tissu à la première livraison, ceux-ci sont à rapporter chaque semaine (tout sac non rapporté sera facturé à la fin du contrat (2 €/sac)). La livraison de commandes hebdomadaires dont les dates de livraison et leur contenu sont précisés dans le tableau ci-dessous,

<u>COMMANDES HEBDOMADAIRES DE PAIN</u> — (du 01/10/2026 au 23/09/2027) PAIRES et (du 24/09/2026 au 16/09/2027) IMPAIRES			SEMAINES PAIRES (18)		SEMAINES IMPAIRES (22)	
			2026 : 40,42,44,46,48,50 2027 : 2,4,6,8,10,12,14,16,20,22,24, 36		2026 : 39,41,43,45,47,49,51 2027 : 1,3,5,7,9,11,13,15,17,19,21,23,25, 35,37	
			Quantité/semaine	Total	Quantité/semaine	Total
Baguette(AB) T80	250g	1,55 €		- €		- €
Baguette L'entre deux (AB) T80	400g	2,45 €		- €		- €
Semi complet Nature (AB) T80	500g	3,10 €		- €		- €
Semi complet Nature (grd) (AB) T80	1 kg	6,20 €		- €		- €
Complet (AB) T150	500g	3,10 €		- €		- €
Complet (grand)(AB) T150	1 kg	6,20 €		- €		- €
Sésame (graines)(AB)	450g	3,80 €		- €		- €
Sésame (grand) (graines) (AB)	1 kg	8,40 €		- €		- €
Chia (graines)(AB) 100 % local	450g	3,80 €		- €		- €
Noix (AB)	450g	4,90 €		- €		- €
Maïs (AB) (graines) 100 % local	450g	3,80 €		- €		- €
Viking (AB)	450g	3,80 €		- €		- €
Petit épeautre (AB)	450g	4,90 €		- €		- €
Petit épeautre aux graines(AB)	450g	5,40 €		- €		- €
Sarrasin (AB)	450g	3,80 €		- €		- €
Le khorasan (kamut) T80 (AB)	450g	4,90 €		- €		- €
Seigle / Petit épeautre <u>sans sel</u> (x4 minimum) (AB)	450	3,80 €		- €		- €
Seigle 100% (AB) sans gluten	550g	3,80 €		- €		- €
Le pain 3 chocolats	450g	5,80 €		- €		- €
L'écureuil (AB)	450g	4,90 €		- €		- €
Pain de mie (petit) (AB)	250g	2,25 €		- €		- €
Pain de mie (petit)(AB) tranché	250g	2,75 €		- €		- €
Brioche nature (Petit)(AB)	100g	1,20 €		- €		- €
Brioche nature (Moyen)(AB)	250g	3,00 €		- €		- €
Brioche chocolat (Petit)(AB)	100g	1,40 €		- €		- €
Brioche chocolat (Moyen)(AB)	250g	3,50 €		- €		- €
Cookies à choisir : ()	60g	1,40 €		- €		- €
→ chocolat/noisettes/raisins/ petit épeautre aux noix, caramel beurre salé						
			TOTAL	€	TOTAL	- €
			Semaines paires		Semaines impaires	
			TOTAL	€	TOTAL	- €
			X 18 semaines =		X 22 semaines =	
					TOTAL	- €
					paire + impaire	
						- €

soit 40 distributions



AMAP à CHEVAL
2 rue des vignes - 91680 Bruyères-le-Châtel

Référent contrat pain :
Philippe VANNIER
06 16 99 00 88
contact@amapacheval.net

Contrat PAIN d'engagement solidaire
Du 24/09/2026 au 23/09/2027 (page 2/2)

Jours de distributions : tous les jeudis de 19h45 à 20h30
Ancien local des pompiers juste en face de la mairie - BLC

Je soussigné-e, **adhérent-e de l'AMAP à cheval** après avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur (<http://amapacheval.net>), souscris un contrat « Pain » avec LA FERME DES HIRONDELLES (EARL ferme des hirondelles) et m'engage à :

- Préacheter sur la saison et pour chaque livraison hebdomadaire les quantités et les pains renseignés dans le tableau qui suit ;
- Etre solidaire des aléas exceptionnels de production et de livraison conformément à la Charte des Amap (disponible sur <http://amap-france.fr>) ;
- Venir prendre ma commande à chaque livraison ou à la faire récupérer par une personne de mon choix.

MODALITES DE PAIEMENT : Vous pouvez payer en 1 à 3 fois. *De préférence nous vous demandons d'établir le règlement par virement afin de faciliter le rapprochement bancaire :*

Crédit Agricole - EARL des Hirondelles

IBAN FR76 1820 6000 8365 0393 6503 503

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP882

Virements / nombres/ 1 à 3	Dates :	Montant :	
1			
2			
3			
En cas d'impossibilité de virement, par 1, 2, 4 chèques, tous les chèques sont libellés à l'ordre de l' EARL DES HIRONDELLES , tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis à la trésorière de l'AMAP le jour même en indiquant au dos la date d'encaissement souhaité.			
Banque / Chèques / 1 à 4	Titulaire	n°	Montant :
1			
2			
3			
4			

Ce contrat instaure un partenariat avec les producteurs. Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole. En contrepartie, les producteurs s'engagent sur la provenance exclusive des produits issus de leur exploitation et les méthodes de production biologiques de leurs produits,

Fait à : Bruyères Le Châtel
Noms et signatures
du consommateur
précédé de la mention
« lu et approuvé »

Le :

des producteurs
précédé de la mention
« lu et approuvé »